

**MOTION PROPOSEE PAR EMILIE DEQUIEDT,
ÉLUE REPRESENTANT LA CONFEDERATION PAYSANNE**

La protection sociale des paysan.nes n'est plus acceptable en l'état ; j'appelle l'ensemble des élus de la chambre d'agriculture, mandatés par les agriculteurs et agricultrices de l'Hérault, à agir immédiatement sur la protection sociale et pour l'amélioration de nos niveaux de retraites.

Pour des retraites décentes et une solidarité renforcée !

La protection sociale des paysan.nes n'est plus acceptable en l'état. Mais combattre les cotisations n'est pas la solution, elles sont et ont été créées par solidarité nationale. Le système par répartition doit être renforcé !

Dans le contexte de réforme et de « simplification » du système général des retraites, la Chambre d'agriculture de l'Hérault demande au Gouvernement et à la Mutualité Sociale Agricole, de lancer de toute urgence un travail concerté sur les retraites agricoles, afin de :

- ✓ **Revaloriser immédiatement les niveaux des retraites actuelles**, pour atteindre 85% du SMIC, comme cela est prévu pour les salariés depuis la réforme 2003. Rappelons, que les retraités actuels sont les éternels oubliés des réformes et qu'une fois de plus, ils et elles ne seront pas concernés par celle qui se profile en 2020.
- ✓ **Mettre en place un système de cotisations liées au niveau de revenu**. Actuellement, les assiettes de cotisation pénalisent fortement les revenus modestes ; rappelons que les revenus des paysan.nes dans leur majorité dépendent pour l'essentiel de politiques agricoles qui dérégulent toute leur activité.
- ✓ **Établir un système plus juste** : cela passe par le déplaçonnement de la cotisation retraite pour les hauts revenus, cotisation qui doit d'ailleurs être élargie à toute la richesse créée et non plus limitée aux revenus du travail. Il faut aussi supprimer les avantages fiscaux et le recours à la retraite par capitalisation, en finir avec les pratiques de montages sociétaires, d'allongement de la durée des cotisations... Pour établir un système plus juste, nous ne défendons pas les calculs basés sur les « revenus des 25 meilleures années », tromperie qui ne bénéficie une fois de plus qu'aux plus gros revenus, catastrophe en matière d'acquisition de trimestres ; cette revendication augmente seulement les pensions les plus élevées car elle favorise ceux dont les revenus progressent fortement au cours de leur carrière.
- ✓ **Créer un statut d'actif agricole unique, afin d'octroyer les mêmes droits et devoirs pour les retraites** ; le partenaire de carrière agricole ne peut pas percevoir seulement 315 euros de retraite !
- ✓ **Forfaitiser la bonification pour les enfants** ; le calcul actuel (majoration de 10% de la retraite de base, par enfant) étant lui aussi, plus intéressant pour les bénéficiaires des plus hautes pensions, nous réclamons un « forfait », quel que soit le montant de la retraite de base.

✓ **Privilégier la retraite de base dans le calcul des cotisations et réformer la retraite complémentaire obligatoire** : supprimer les caractères d'accès restrictifs (obligation de carrière complète au-delà de 17,5 ans en tant que chef d'exploitation, proratisation pour les retraites inférieures à 85 % du Smic), permettre la rétroactivité dans l'obtention des points, élargir la réversion à cette prestation RCO.

✓ **Pour les agriculteurs en difficultés, privilégier les paiements retraites** (considérés aujourd'hui comme non prioritaires) dans les paiement de cotisations.

✓ **Reporter les années** validées par le chef d'exploitation décédé en cours d'activité, sur la carrière du conjoint reprenant l'exploitation.

✓ **Mettre en place de toute urgence une reconnaissance et une prise en charge de la dépendance**, dans le contexte d'allongement de la durée de vie et des évolutions de notre temps.

✓ **Construire une reconnaissance sociale pour les cotisants de solidarité** (majoritairement installés de façon progressive, sur des surfaces en dessous des seuils, producteurs « atypiques » apportant une forte valeur environnementale et sociale à nos territoires).

Ne combattons pas les cotisations sociales mais gérons les collectivement ! Pour les revaloriser, il nous faut surtout obtenir des prix rémunérateurs ! La TVA sociale est une fausse solution qui ouvrirait le champs à l'inflation sans aucun gain de pouvoir d'achat pour nos retraité.es.

Dans le contexte incertain de la réforme des retraites, nous, paysan.nes, nous nous devons de défendre le principe de solidarité gagné par nos grands-pères et grands-mères ! Nous nous devons de défendre un système social adapté à notre paysannerie, à la vie et au travail de notre terre que tels des fourmis rouges, nous modelons ensemble depuis toujours !

Motion envoyée par Émilie DEQUIEDT au bureau de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le 28 octobre 2019